

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 5 décembre 2005 à 20 heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents :

France St-Laurent, mairesse
Hugues Dionne, conseiller
Michael Ouellet, conseiller
Pierre Laplante, conseiller
Anne A.Racine, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe est présente
Lucie Rioux, secrétaire administrative est présente.

- 1° Ouverture de la session**
- 2° Ordre du jour**
- 3° Procès-verbal du 7 novembre 2005**
- 4° Procès-verbal du 21 novembre 2005**
- 5° Suivi des procès-verbaux**
- 6° Déboursés**
- 7° Période de questions**

ORDRE DU JOUR

A. Administration générale

1. Autorisation / maire
2. Discours du maire
3. Ressource humaine / directeur des travaux publics
4. Robin Lechasseur / 302 Rang 3 Est / taxes 2005
5. Maire suppléant
6. Annuaire téléphonique
7. Directrice générale intérimaire
8. Bibliothèque de Luceville / subvention 100\$

B. Sécurité publique

C. Transport

1. Achat et installation de blocs de ciment/ mur de soutènement – Promenade de l'Anse-aux-Coques
2. Fermeture de l'ancienne route 298/ adoption du règlement
3. Fermeture de l'ancienne route Côte de l'Anse / adoption du règlement
4. Ministère des Transports /terrain (**copie**)
5. Rapport de l'inspecteur municipal

D. Hygiène du milieu

1. Roche / Pérennité et suivi des ouvrages municipaux d'assainissement

E. Urbanisme

1. MRC de la Mitis / révision des plans et règlement d'urbanisme (**copie**)
2. Assemblée publique de consultation
3. Adoption du règlement modifiant le règlement 348-93 relatif au zonage
4. Adoption du règlement modifiant le règlement 346-93 relatif au plan d'urbanisme
5. Membre du CCU
6. Rapport de l'inspecteur des bâtiments (**copie**)

F. Loisir et culture

1. Achat d'un tapis d'entrée au gymnase / 223.15\$ taxes incluses
2. Achat de pièces d'équipements pour gardien de buts en hockey / 2 190\$ taxes incluses
3. URLS/ motion de félicitations
4. Remboursement du salaire à l'OTJ

G. Édifice et machinerie

H. Divers

823-2005

Ordre du jour

Proposé par : Hugues Dionne

Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

824-2005

Procès-verbal du 7 novembre 2005

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 7 novembre 2005 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Michaël Ouellet appuyé par Pierre Laplante et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

825-2005

Procès-verbal du 21 novembre 2005

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 21 novembre 2005 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Anne Racine appuyé par Hugues Dionne et résolu à l'unanimité que la directrice générale adjointe soit dispensée d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

FACTURES PAYÉES - Novembre

1 Rémunération élus - novembre	4 172.45 \$
2 Rémunération employés - novembre	25 661.44 \$
3 REER - novembre	1 920.74 \$
4 Projexco - remboursement taxes	112.48 \$
5 Ferme Auguste Ross - remboursement taxes	86.79 \$
6 Jacques Lechasseur - remboursement taxes	430.08 \$
7 Gilbert Dechamplain - remboursement taxes	400.07 \$
8 CIBC - remboursement taxes M.France Bouillon	598.50 \$
9 Caisse populaire - naissances	300.00 \$
10 Citicorp finance	446.07 \$
11 Cogeco Câble	80.46 \$
12 Société canadienne des postes - timbres	287.56 \$
13 Société canadienne des postes - timbres élections	862.69 \$
14 Telus Québec	1 450.04 \$
15 Telus Québec - internet bibliothèque	27.55 \$
16 Telus mobilité - cellulaires	212.18 \$
17 Telus mobilité - padgets	342.22 \$
18 Gilles Langlois - déneigement 1er versement	670.98 \$
19 Groupe Réjean Claveau Ltée - déneigement 1er versement	18 868.31 \$
20 Hydro-Québec - éclairage publique	93.80 \$
21 Hydro-Québec - Hygiène du milieu	2 219.51 \$
22 Hydro-Québec - Édifices municipales	788.92 \$

TOTAL PAYÉ: 60 032.84 \$

FACTURES À PAYER - Novembre

1 Ministère du Revenu - remises novembre	8 603.91 \$
2 Agence des douanes et du revenu du Can. - remises novembre	5 035.74 \$

3	Great-West - décembre	1 447.77 \$
4	Fédération UPA Bas St-Laurent - colloque éolien	50.00 \$
5	Marie-Andrée Jeffrey - déplacements	13.30 \$
6	Marie-Berline Deschênes - déplacements (2 mois)	146.65 \$
7	Formules municipales - élections/livres procès-verbaux	766.76 \$
8	Petite Caisse - poste/café/papeterie	342.96 \$
9	Saveurs Bas St-Laurent - cadeau	86.27 \$
10	Bertrand Beaudin - arbres de Noël	50.00 \$
11	Poste Canada	235.23 \$
12	PG Mensys - reçus	74.20 \$
13	Centre bureautique - photocopieur	133.60 \$
14	Beaulieu Décor D'Astous & Frères - pellicule	442.23 \$
15	MRC de la Mitis - inspection/rôle d'évaluation	7 041.86 \$
16	Sylvianne Carrier, notaire - servitude	1 242.72 \$
17	Roy, Beaulieu, Carrier - Doss. René Langlois	801.58 \$
18	Consultations Gesfor inc.- dernier versement	2 833.07 \$
19	Ressources Naturelles - mutations	21.00 \$
20	Journal l'Information - avis public	316.32 \$
21	Club papetier - papeterie, caisson de rangement	819.11 \$
22	Fabrique Notre-Dame-de-la-Paix - décembre	702.93 \$
23	les Entreprises Gauthier - novembre 2005	6 537.27 \$
24	Serrurier Clef mobile - clés	11.50 \$
25	Services aux petits animaux - novembre	402.59 \$
26	Biologie aménagement BSL - analyses eaux potable et usées	716.61 \$
27	CHEM experts - chlore libre	210.50 \$
28	Sani-Plus - bidons de chlore	322.07 \$
29	Assistech exploitation - installation panneau contrôle	9 875.48 \$
30	Quincaillerie Ste-Luce - Luceville	462.96 \$
31	Jean-Pierre St-Amand	288.90 \$
32	Garage Gilles Desrosiers - essence et pneus	1 529.18 \$
33	Garage St-Laurent - essence	41.38 \$
34	Garage M. Dechamplain	349.57 \$
35	Groupe Gaz-o-Bar	417.04 \$
36	Pétroles Bilodeau inc	298.59 \$
37	Pièces d'auto Rimouski	397.60 \$
38	Buanderie le Blanchon	101.68 \$
39	Air liquide	181.09 \$
40	Atelier C.Y Gagnon	60.30 \$
41	Métal du Golfe	119.53 \$
42	Traction Rimouski	606.87 \$
43	Techni-métal	153.98 \$
44	Groupe Lechasseur - abrasif	2 697.87 \$
45	Pavages Laurentiens - pavage rues E.-Allard, Côté, Coquillages	85 657.69 \$
46	Purolator	32.67 \$
47	Garage Raymond Turcotte	469.36 \$
48	Chemin de Fer de la Matapédia - Route Dionne et Rg 2 Ouest	105.35 \$
49	Deschênes & Fils	208.68 \$
50	Boulevard Chevrolet	192.77 \$
51	Phobec industriel	106.44 \$
52	Les Constructions Jalbert & Pelletier	333.45 \$
53	Groupe Réjean Claveau	552.13 \$
54	Excavations Dany Desrosiers - Terrain loisirs (Luceville)	138.03 \$
55	Wolseley	203.62 \$
56	Claude Vézina, arpenteur - Lot P-65 et P-67	920.20 \$
57	Safety First	75.92 \$
58	Aréo-Feu - ½ facture appareils respiratoires	12 583.74 \$
59	Serge Castonguay - lance incendie	400.00 \$
60	L'As du Camion	46.83 \$
61	Maison d'auto Fortier - padget	149.52 \$
62	Épicerie Bernier	4.67 \$
63	Gérald Leblond	22.25 \$

64 Denis St-Laurent - réparation portes sous-sol église	126.00 \$
65 Marie-Kim Gagnon-Pelletier - arbitre tournoi soccer	20.00 \$
66 Marc-Antoine Dubé- entraînement soccer	240.00 \$
67 Lucie Lafrance - cours aérobie	210.00 \$
68 Jean-Claude Molloy - déplacements	78.75 \$
69 Sports-Inter Plus	85.00 \$

TOTAL À PAYER: 159 952.84 \$

TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 219 985.68 \$

Je, certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 30 novembre 2005.

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale intérimaire

826-2005

Déboursés novembre 2005

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale intérimaire à effectuer le paiement des comptes dus au 31 octobre 2005.

Adopté

Période de questions

827-2005

Autorisation/maire

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Madame France St-Laurent, mairesse à signer tous les effets bancaires et autres documents officiels pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

Acc. rec.

Discours du maire

Le conseil municipal accuse réception du discours du maire.

828-2005

Ressource humaine / directeur des travaux publics

Considérant que	la municipalité a procédé à l'ouverture d'un poste de directeur des travaux publics;
Considérant qu'	une quinzaine de candidats ont postulés sur ce poste;
Considérant que	l'inspecteur municipal déjà en poste, Monsieur Bertrand Beaudin a postulé;
Par conséquent	il est proposé par Pierre Laplante appuyé par Anne A. Racine

et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Bertrand Beaudin directeur des travaux publics en date du 5 décembre 2006, suite aux recommandations du comité de sélection, pour une période de probation de six mois, et ce, selon les conditions salariales décrites à son dossier. (dossier 1-3)

Adopté

829-2005

Robin Lechasseur / 302, Rang 3 Est / taxes 2005

Considérant que Monsieur Robin Lechasseur, propriétaire du 302, Rang 3 Est, demande à la municipalité de canceler ses intérêts encourus concernant ses taxes municipales;

Considérant que Monsieur Lechasseur mentionne n'avoir jamais reçu son compte de taxes 2005;

Considérant que Monsieur Lechasseur a toujours payé ses taxes municipales en respectant ses échéanciers;

Par conséquent il est proposé par Michaël Ouellet appuyé par Hugues Dionne

et résolu à l'unanimité d'annuler les intérêts cumulés dans le dossier de taxes foncières de Monsieur Robin Lechasseur.

Adopté

830-2005

Maire suppléant

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Hugues Dionne, maire suppléant pour les quatre prochains mois. (décembre 2005, janvier, février et mars 2006)

Adopté

831-2005

Annuaire téléphonique

Considérant que plusieurs erreurs se sont produites au bottin téléphonique 2006 concernant les inscriptions dans la municipalité de Sainte-Luce;

Considérant que les citoyens de la municipalité ont porté plainte;

Par conséquent il est proposé par Hugues Dionne appuyé par Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité de demander à Pages Jaunes de refaire le bottin téléphonique 2006 pour les raisons énumérées ci-dessus.

Adopté

832-2005

Directrice générale intérimaire

Proposé par : Pierre Laplante
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de nommer Madame Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe, directrice générale intérimaire.

Adopté

833-2005

Bibliothèque de Luceville

Proposé par : Anne A. Racine
Appuyé par : Hugues Dionne

Il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 100\$ à la bibliothèque de Luceville, et ce, tel que prévu au budget.

Adopté

834-2005

Achat et installation de blocs de ciment/mur de soutènement – Promenade de l'Anse-aux-Coques

Proposé par: Pierre Laplante
Appuyé par: Michael Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de quatre-vingt quinze blocs de béton chez Béton Provincial au montant de 35\$ chacun, et installés sur une longueur approximative de 200 mètres au pied du mur de soutènement de la Promenade de l'Anse-aux-Coques, sur les lots P-71, P-70 et P-67 sur la Route du Fleuve, cadastre de la paroisse de Sainte-Luce.

Les blocs sont installés sur une surface horizontale et appuyés au mur de soutènement existant.

La longueur du murs à protéger est approximative, toute partie du mur de soutènement dont la base est déchaussée par l'action des vagues doit être protégée.

Les travaux sont exécutés à marée basse.

Les blocs sont manipulés à l'aide d'une grue circulant au dessus du mur de soutènement.

Un seul tracteur muni d'une pelle circulera sur la plage en bas du mur pour égaliser la surface d'appui des blocs et remblayer ces derniers.

Les blocs de béton sont déchargés du camion au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Ces travaux sont temporaires et ce, afin de sécuriser les lieux.

Adopté

835-2005

**Règlement R-2005-62
Fermeture de l'ancienne route 298**

Règlement à l'effet de fermer une partie de l'ancienne route de la Municipalité de Sainte-Luce, telle que désignée et pour les raisons énumérées dans le présent règlement.

- Considérant que le ministère des Transports a effectué certains changements concernant l'ancienne route 298, lot 70 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce;
- Considérant que par ce fait, l'ancienne route est devenue inutile, ne servant plus à la circulation du public et n'est plus entretenue par le ministère;
- Considérant que la municipalité reprend les droits qu'elle avait sur ladite route;
- Considérant que le conseil municipal est d'avis qu'il est de son devoir de fermer ladite route à la circulation du public;
- Considérant qu' un avis a été publié en date du 4 août 2004 dans la Gazette Officielle du Québec;
- Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre 2005;
- Par conséquent il est proposé par: Michaël Ouellet
appuyé par: Hugues Dionne

et résolu à l'unanimité qu'il soit décrété et ordonné par le présent règlement, ce qui suit: qu'à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la partie de l'ancienne route 298, soit les lots 67-P et 70-P, sur une longueur de 158 mètres, deviendra la propriété de la municipalité de Sainte-Luce. Le ministère des Transports se désiste des responsabilités qu'il assumait lorsqu'il en avait l'entretien.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

836-2005

Règlement R-2005-63
Fermeture de l'ancienne route Côte de l'Anse

Règlement à l'effet de fermer une partie de l'ancienne route de la Municipalité de Sainte-Luce, telle que désignée et pour les raisons énumérées dans le présent règlement.

- Considérant que le ministère des Transports a effectué certains changements concernant l'ancienne route Côte de l'Anse, lot 70-P et une partie montrée à l'originare, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce;
- Considérant que par ce fait, l'ancienne route est devenue inutile, ne servant plus à la circulation du public et n'est plus entretenue par le ministère;
- Considérant que la municipalité reprend les droits qu'elle avait sur ladite route;
- Considérant que le conseil municipal est d'avis qu'il est de son devoir de fermer ladite route à la circulation du public;

Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre 2005;

Par conséquent il est proposé par: Anne A. Racine
appuyé par: Michaël Ouellet

et résolu à l'unanimité qu'il soit décrété et ordonné par le présent règlement, ce qui suit: qu'à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la partie de l'ancienne route Côte de l'Anse, soit le lot 70-P et une partie montrée à l'originnaire, sur une longueur de 120 mètres, deviendra la propriété de la municipalité de Sainte-Luce. Le ministère des Transports se désiste des responsabilités qu'il assumait lorsqu'il en avait l'entretien.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Ministère des transport / terrain (copie) – reporté

Acc. rec.

Rapport de l'inspecteur municipal

Le conseil municipal accuse réception du rapport de l'inspecteur municipal de novembre 2005.

Acc. rec.

Roche / Pérennité et suivi des ouvrages municipaux d'assainissement

Le conseil municipal accuse réception du rapport sur la pérennité et suivi des ouvrages municipaux d'assainissement en date de novembre 2005.

837-2005

MRC de la Mitis / révision des plans et règlements d'urbanisme

Considérant que la MRC de La Mitis adoptera prochainement un nouveau schéma d'aménagement et de développement et que le gouvernement aura par la suite 120 jours pour approuver ou non l'entrée en vigueur du règlement décrétant ce schéma;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que les municipalités doivent, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de ce schéma, adopter tout règlement de concordance (modification des règlements d'urbanisme locaux);

Considérant que l'intégration des nouvelles orientations et normes à l'intérieur de la réglementation d'urbanisme nécessite une révision élargie de celle-ci;

- Considérant que cette révision pourrait s'avérer, par la même occasion, un exercice de mise à jour de la planification locale selon les enjeux et aspirations d'aujourd'hui;
- Considérant que le Service de l'aménagement de la MRC de La Mitis propose ses services pour accompagner les municipalités dans cette démarche;
- Considérant que le Service de l'aménagement de la MRC de La Mitis possède les ressources professionnelles et techniques nécessaires à l'accomplissement de ce travail;
- Considérant que la proposition préliminaire offerte par la MRC permet de répartir certains coûts fixes à un ensemble de municipalités;
- Considérant que le recours à une main-d'œuvre du milieu constitue un geste de solidarité régionale en terme d'économie et d'emploi

Pour ces motifs, il est proposé par Hugues Dionne, appuyé par Michaël Ouellet et résolu à l'unanimité d'énoncer l'intention de la municipalité de faire appel au Service de l'aménagement de la MRC de La Mitis pour la réalisation de la révision des plans et règlements d'urbanisme.

Adopté

Assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation / règlement numéro R-2005-59 modifiant le règlement 346-93 relatif au plan d'urbanisme aux fins de convertir un secteur à vocation résidentielle faible densité en un secteur à vocation récréo-touristique et règlement R-2005-60 modifiant le règlement de zonage numéro 348-93 aux fins d'autoriser l'usage "Services commerciaux" dans la zone 18-1.

Le mairesse France St-Laurent explique les règlements et des commentaires sont apportés des citoyens.

Adoption du règlement modifiant le règlement 348-93 relatif au zonage – reporté

Adoption du règlement modifiant le règlement 346-93 relatif au plan d'urbanisme – reporté

838-2005

Membre du C.C.U.

Proposé par : Hugues Dionne
Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Pierre Laplante, membre au Comité consultatif d'urbanisme, et ce, temporairement jusqu'à la formation complète du conseil municipal. France St-Laurent, mairesse agit d'office sur le comité.

Adopté

Acc. rec.

Rapport de l'inspecteur des bâtiments

Le conseil municipal accuse réception du rapport des bâtiments en du mois de novembre 2005.

839-2005

Achat d'un tapis d'entrée au gymnase / 223.15\$ taxes incluses

Proposé par : Michaël Ouellet

Appuyé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un tapis pour l'entrée du Centre Gabriel Nadeau au montant de 223.215\$ taxes incluses.

Adopté

840-2005

Achat de pièces d'équipements pour gardien de buts – 2 190\$

Proposé par : Hugues Dionne

Appuyé par : Pierre Laplante

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de pièces d'équipement de gardien de buts chez Sports JMD pour un montant de 2 190 \$, plus taxes.

Adopté

841-2005

URLS

Proposé par : Hugues Dionne

Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité de faire parvenir une motion de félicitations aux athlètes et bénévoles suivants qui ont été mises en nomination à l'occasion du 31^e Gala Méritas sportif du Bas St-Laurent tenu le 12 novembre dernier soit :

Madame Laura Chénard à titre d'athlète par excellence en sport collectif en soccer;

Madame Natacha Tremblay à titre d'administrateur bénévole de l'année en judo;

Madame Marie-ève Dumont à titre d'athlète féminine par excellence en judo.

Adopté

842-2005

Remboursement du salaire à l'OTJ

Proposé par : Anne A. Racine

Appuyé par : Michaël Ouellet

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement du salaire du moniteur de terrain de jeux pour l'été 2005 à l'OTJ de Sainte-Luce au montant de 771.16\$. Ce montant représente la différence entre la subvention reçue et le montant payé par l'OTJ.

Adopté

Correspondance

- **Commission de protection du territoire agricole** – Ferme Auguste Ross & Fils Inc, dossier incomplet.
- **Fourniture et ameublement du Québec** – Outil de traduction « Reverso Pro 5.0 multilingue ».
- **Fédération Québécoise des Municipalités :**
 1. Nouvelle entente sur l'évaluation du potentiel énergétique en vents sur votre territoire;
 2. Les responsabilités des municipalités et la production porcine;
 3. Le dossier de la fiscalité agricole (2 documents);
 4. Contact FQM, numéro 23 et 24.
- **MRC de La Mitis** – Politique culturelle de La Mitis
- **Ville de Mont-Joli** – Extrait du procès-verbal du 14 novembre 2005, résolution **Appui à CKMN**.
- **Centre de santé et de services sociaux de La Mitis** – Rencontre avec les partenaires du réseau local de santé, le 24 novembre 2005.
- **Groupe AST** – Le nouveau régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et le traitement de la paye.
- **Réseau environnement** – Renouvellement de l'adhésion pour 2006.
- **Association du cancer de l'Est du Québec** – Campagne *Villes et Municipalités* édition 2005.
- **NovaEnvirocom** – Catalogue de produits.
- **Éditions Yvon Blais** – Bon de commande.
- **Association des directeurs municipaux du Québec** – Mini Scribe, décembre 2005.
- **INFO Assurances AST** – Octobre 2005
- **Actualité industrielle** – Revue, automne 2005
- **3R VE** – Revue, automne 2005.
- **Source** – Revue, automne 2005.

Période de questions

843-2005

Levée d'assemblée

Proposé par : Anne A. Racine

Il est résolu à l'unanimité qu'à 21h10 la session soit levée.

Adopté

France St-Laurent,
Mairesse

Marie-Andrée Jeffrey,
Directrice générale intérimaire